

AUTOMOBILES  
**CITROËN**

SERVICES A LA CLIENTELE  
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis le 15 Septembre 1973, la tirette de starter est déplacée ; elle se situe à droite du volant à l'ancien emplacement de la tirette de démarreur.

Suite à cette modification, la tirette de starter des véhicules AYA 2 (Dyane) est plus courte de 50 mm, celle des véhicules AYB (Dyane 6) est inchangée.

Une gaine de protection est montée sur ces deux tirettes.

PIECE DE RECHANGE

DESIGNATION	NUMERO P.R.
Gaine de protection .....	AY 641 121

REPARATION

Le Département des Pièces de Rechange ne fournissant que la tirette de starter 2 Y 5 418 345 E, il est nécessaire, pour l'utiliser sur véhicule AYA 2, de la raccourcir de 50 mm.

Il est possible de déplacer la tirette de starter sur les véhicules, sortis antérieurement à la modification, lorsqu'ils sont équipés d'un antivol avec fonction démarrage.

Pour cela utiliser la patte support AY 813 108.

Lors de l'échange d'une caisse ou d'un tablier sur les véhicules équipés d'une commande de démarreur à tirette ou à bouton, le montage d'origine doit être conservé, et nécessite, pour la tirette de starter, la pose de la patte support AY 813 108.



NOTE  
TECHNIQUE

N° 176 A

Le 31 Octobre 1973

Confidentielle  
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES A  
(sauf direction à droite)

DYANE

DYANE 6

MOTEUR

CARROSSERIE

Tirette de starter

SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN

CAPITAL 600.000.000 F - SIEGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRE CITROEN - 75747 PARIS CEDEX 15 - R.C. SEINE 64 B 5019  
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Avenue Georges Clémenceau - 92 000 MANTERRE - Tél. 204-40-00 - Postes 577 et 578